

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE734

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 44, substituer aux mots:

"du foncier",

les mots:

"des parcelles de terrain".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.